

## Système d'échange d'unités de conformité (SEUC)

### Formulaire de rapport annuel pour les titulaires de permis

Si vous êtes titulaire d'un permis en vertu du système d'échange d'unités de conformité (SEUC) pour fabriquer ou importer des produits dont les concentrations dépassent les limites établies à l'annexe 1, **vous devez soumettre un rapport annuel au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année** à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

#### Comment rédiger le rapport :

**Utilisez ce formulaire de rapport annuel pour chacun de vos permis dans le cadre du SEUC. Vous devez montrer comment vous avez compensé l'excès de composés organiques volatils (COV) et confirmer si vous avez l'intention de poursuivre la fabrication ou l'importation de votre produit dans le cadre du permis approuvé.** Si vous n'avez pas soumis de rapport annuel au 1<sup>er</sup> mars, votre permis sera révoqué. Consultez les articles 7 à 14 du Règlement pour vous assurer que tous les renseignements nécessaires sont fournis et que vous comprenez vos responsabilités en tant que titulaire de permis.

De plus amples renseignements sur la création, la cession et les rapports dans le cadre du SEUC sont disponibles sur la [page Web Autres options de conformité](#).

#### Échéanciers :

**Vous devez soumettre un rapport annuel au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année pour l'année civile précédente pour chaque permis valide que vous détenez.** Par exemple, si vous êtes titulaire d'un permis valide en 2027, vous devrez soumettre un rapport pour l'année civile 2027 au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2028.

ECCC vous fournira une confirmation que vous avez équilibré vos unités de conformité et le nombre d'unités de conformité qui sont disponibles dans les 60 jours suivant la présentation du rapport. Les unités de conformité dont la disponibilité est confirmée sont valables pendant deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant l'année civile au cours de laquelle elles sont créées.

#### Confidentialité

En vertu de l'article 313 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), toute personne qui a soumis des renseignements au ministre est autorisée à demander par écrit que certains renseignements soient considérés comme confidentiels. Les personnes qui présentent une telle demande doivent également en préciser les motifs. Dans chaque section de la présente demande, vous pouvez demander que des renseignements soient considérés comme confidentiels. Un espace est prévu pour fournir votre explication. S'il vous faut plus d'espace, veuillez joindre des documents supplémentaires.



Pour promouvoir la transparence du SEUC, ECCC publiera une liste des permis délivrés, y compris le nom des entreprises et le nom des produits et la date d'expiration, sur la [page Web Autres options de conformité](#).

**Où présenter votre rapport annuel :**

Une fois votre rapport rempli, veuillez le soumettre soit par voie électronique à l'adresse de courriel [Produits-Products@ec.gc.ca](mailto:Produits-Products@ec.gc.ca) avec pour objet « Rapport annuel pour le titulaire de permis – SEUC », soit par courrier à l'adresse suivante :

Environnement et Changement climatique Canada  
Division des produits  
351, boulevard Saint-Joseph, 9<sup>e</sup> étage  
Gatineau QC K1A 0H3

**Avertissement**

Bien que nous ayons pris le soin de nous assurer que ce document reflète les exigences de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE) et du *Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits*, la loi et le règlement l'emportent sur ce document en cas de divergences ou d'incohérences. La présente ne remplace ni ne modifie la *Loi* ou le *Règlement*. Il incombe en définitive aux entités réglementées de se familiariser avec le texte intégral et l'application du règlement.



## Section 1 – Renseignements sur le titulaire du permis

Nom l'entreprise

Numéro d'entreprise

Adresse municipale

Adresse postale

Identique à l'adresse municipale

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur  
(le cas échéant)

Adresse de courriel  
(le cas échéant)

Numéro de permis

## Section 2 – Représentant autorisé

Nom du représentant autorisé

Titre du représentant autorisé

### Adresse

Identique à la section 1

Adresse municipale

Adresse postale  Identique à l'adresse municipale

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur  
(le cas échéant)

Adresse de courriel  
(le cas échéant)



## Section 3 – Renseignements sur le produit

### Section 3.1 – Produits inclus dans le rapport du permis

Ce rapport s'applique à tous les produits visés par ce permis. Le permis ne s'applique qu'à une seule composition de produit. Lorsque la composition est la même, plusieurs tailles ou plusieurs produits ayant des marques ou des étiquettes différentes peuvent être visés par le même permis.

**Veuillez fournir la liste des produits qui étaient inclus dans votre demande de permis au tableau 3.1 ci-dessous.** S'il vous faut plus d'espace, vous pouvez ajouter des pages. Dans la mesure du possible, veuillez énumérer les produits dans l'ordre indiqué dans votre demande de permis.

Tableau 3.1 – Produits inclus dans la demande de permis

#	Nom commun ou générique	Nom commercial	Unité de gestion de stock ou numéro de produit	Code CUP	Poids du produit (kg)	Volume du produit (l) *
1						
2						
3						
4...						

\* à remplir uniquement si les produits sont vendus en fonction du poids volumétrique

### Section 3.2 – Identification de la catégorie de produits

Identifiez la catégorie de produits pour le produit autorisé comme indiqué dans la colonne 1 de l'annexe 1.

Le cas échéant, la sous-catégorie figurant à la colonne 2 de l'annexe 1



## Section 4 – Concentrations et quantités de produits

Fournissez les renseignements suivants pour le produit visé par ce permis :

Année du rapport annuel :

Ce produit est :

Fabriqué

Importé

Les deux

Concentration en COV du produit (% p/p) :

Quantité totale de produit, exprimée en kilogrammes, fabriquée ou importée pour l'année civile, à l'exclusion de toute quantité fabriquée ou importée uniquement à des fins d'exportation :

Veuillez fournir des preuves à l'appui des renseignements sur la quantité fournie ci-dessus.  
Indiquez la source de ces données et joignez tout document pertinent.



Pour tous les produits visés par ce permis, veuillez indiquer la quantité totale de COV qui excède la concentration maximale en COV applicable en utilisant la formule suivante :

$$\sum [(A_i - B_i) \times W_i]$$

où

$A_i$  est la concentration en COV du produit (% p/p) pour chaque produit pour lequel un permis a été délivré et qui a été fabriqué ou importé à une concentration en COV donnée,

$B_i$  est la concentration maximale réglementaire en COV (% p/p) de chaque produit fabriqué ou importé en vertu du permis à une concentration donnée en COV, comme indiqué à la colonne 3 du tableau de l'annexe 1 pour la catégorie de produits prévue à la colonne 1, ou, le cas échéant, la sous-catégorie prévue à la colonne 2 à laquelle le produit appartient, et

$W_i$  est la quantité, exprimée en kilogrammes, de chaque produit pour lequel un permis a été délivré, qui a été fabriqué ou importé à une concentration donnée en COV, qui a été fabriqué ou importé au cours de l'année, à l'exclusion de la quantité fabriquée ou importée pour exportation seulement;

Utilisez le tableau et l'espace ci-dessous et fournissez tous les renseignements pour  $A_i$ ,  $B_i$ , et  $W_i$  ainsi que les calculs :

Tableau 4.1 – Valeurs pour  $A_i$ ,  $B_i$ , et  $W_i$

#	Produit tel qu'énuméré dans le tableau 3.1	Valeur de $A_i$ (% p/p)	Valeur de $B_i$ (% p/p)	Valeur de $W_i$ (kg)	Valeur de $(A_i - B_i) \times W_i$ (kg)
1					
2					
3					
4...					

**Total de toutes les valeurs  $(A_i - B_i) \times W_i$  :** \_\_\_\_\_



Indiquez tout renseignement supplémentaire qui n'a pas pu être inclus dans le tableau 4.1 :

Demandez-vous la confidentialité des renseignements fournis à la section 4?  Oui  Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les renseignements devant demeurer confidentiels et fournir une justification.



## Section 5 : Compensation de l'excès de composés organiques volatils

Utilisez le tableau suivant pour montrer comment vous avez compensé les excès de concentration en COV calculés dans la Section 4. Veuillez ajouter des lignes supplémentaires au besoin pour chaque source d'unités de conformité.

Vous devez montrer comment vous avez compensé l'excès de COV, soit en créant des unités de conformité, soit en utilisant des unités de conformité cédées par une autre entreprise.

Veuillez vous assurer que les cessions ont été préalablement approuvées par le ministre et que les rapports de création ont été soumis avant de les inclure dans le présent rapport.

Source de l'unité de conformité	Nombre d'unités de conformité (kg de COV)		Année des unités de conformité
<input type="checkbox"/> Créé par votre entreprise		Numéro d'avis :	
<input type="checkbox"/> Cédées par une autre entité		Nom du cédant, et date de la cession :	

Remarque : si vous créez des unités de conformité, vous devez également remplir un rapport annuel de création d'unités de conformité.

Demandez-vous la confidentialité des renseignements fournis à la section 5?  Oui  Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les renseignements devant demeurer confidentiels et fournir une justification.

## Section 6 : Confirmation de la poursuite du permis

Votre entreprise prévoit-elle continuer à fabriquer ou à importer des produits dans le cadre de ce permis du SEUC?

Oui  Non

Quantité totale prévue de produit, exprimée en kilogrammes, qui sera fabriquée ou importée pendant l'année civile en cours et la concentration prévue en COV, à l'exclusion de toute quantité fabriquée ou importée uniquement à des fins d'exportation :

Ce produit est :  Fabriqué  Importé  Les deux

**Veuillez noter : Vous devez aviser ECCC par écrit de tout changement apporté aux renseignements fournis dans la demande de ce permis, à l'exception de la quantité prévue de produit qui devrait être fabriquée ou importée chaque année, dans les 30 jours suivants le jour où la modification est apportée.**

Veuillez indiquer s'il y a des changements dans la concentration en COV du produit dans le cadre de ce permis.

La concentration en COV est (% p/p) :

Demandez-vous la confidentialité des renseignements fournis à la section 6? Oui Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les renseignements devant demeurer confidentiels et fournir une justification.



## Attestation

Je \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements contenus dans ce document sont exacts et complets au moment de la soumission.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_